

Foire aux questions FONDS INCITATIF - Projet Conex de l'OIM



Critères d'éligibilité

Mon organisation peut-elle poser sa candidature même si elle ne remplit pas tous les critères d'éligibilité?

Les critères d'éligibilité constituent la base de la sélection. Si votre organisation ne répond pas aux exigences minimales définies dans l'appel à manifestation d'intérêt, votre candidature sera automatiquement rejetée par le système.

Mon organisation a posé sa candidature dans le passé mais n'a pas été présélectionnée. Pouvons-nous postuler à nouveau ?

Oui, les demandes présentées dans le cadre de chaque appel à projets annuel seront examinées par le comité de sélection séparément et indépendamment.

Mon organisation ne peut pas contribuer financièrement au projet, pouvons-nous quand même poser notre candidature ?

Oui, les ressources mentionnées peuvent consister en des contributions pour le personnel, mais aussi matérielles et/ou financières de l'organisation. Veuillez noter que la recherche de synergies avec les ressources de l'organisation est évaluée positivement.

Mon organisation est active/opérationnelle depuis 2024, pouvons-nous présenter une demande ?

Oui, veuillez noter que "l'expérience du domaine thématique, du public cible et/ou des activités proposées" est évaluée positivement.

Quels sont les coûts qui peuvent ou ne peuvent pas être couverts par le fonds incitatif ?

Les candidats peuvent prévoir dans leur proposition de projet des coûts de personnel et des coûts matériels directement liés aux activités proposées. Ces coûts matériels comprennent la location de lieux ou de salles nécessaires aux activités du projet.

Les coûts structurels et opérationnels (tels que l'internet et l'électricité) ne peuvent excéder 10 % du budget demandé.

Que se passe-t-il si mon organisation souhaite organiser des activités en janvier 2025 ?

Les activités doivent être mises en œuvre et finalisées en 2024. Le fonds incitatif étant un appel à projets annuel, nous vous conseillons de postuler au prochain appel à projets en 2025.

Mon organisation peut-elle demander une réunion pour discuter de certaines questions ?

Nous vous conseillons de consulter d'abord la foire aux questions et/ou d'assister aux séances d'information qui seront organisées le 12 février. Tous les candidats retenus seront invités à une réunion pour discuter des résultats et des matrices de risques et pour affiner les activités, en préparation de la soumission du dossier complet du projet.



Processus de candidature

Comment poser sa candidature ?

Veuillez remplir le modèle d'idée de projet et l'envoyer complété et signé à jdeleye@iom.int, au plus tard le 1er mars 2024, 23h59. Vous recevrez un courrier d'accuser de réception de l'OIM.

Quelle est la date limite pour l'introduction d'une demande ? Sera-t-elle prolongée ?

La date limite est le 1er mars 2024, 23h59. Les prolongations éventuelles seront annoncées sur le site web du bureau national de l'OIM et sur nos réseaux sociaux.

Où puis-je trouver le modèle d'idée de projet à soumettre ?

Sur le site web de notre bureau national de l'OIM ou en cliquant sur ce lien.

Dans quelles langues puis-je poser ma candidature ?

En néerlandais, français ou anglais.

J'ai soumis une demande mais je n'ai pas reçu de courrier de confirmation.

Vous pouvez contacter l'équipe de l'OIM par différents canaux : en envoyant un e-mail à IOMBrusselsCOfeedback@iom.int, en nous envoyant un message sur nos canaux de médias sociaux ou en contactant avandeveld@iom.int.

Mon organisation peut-elle poser sa candidature avec une autre organisation ?

Oui, vous pouvez poser votre candidature dans le cadre d'un consortium avec d'autres organisations pour une subvention d'un montant minimum de 2 000 euros et maximum de 8 000 euros. Dans le modèle d'idée de projet, il y a de la place pour décrire le travail des partenaires du consortium (section 2.6).

Processus de sélection

Qui décide de la proposition de projet retenue ?

Le comité d'évaluation sera composé de membres du personnel de l'OIM et de Fedasil.

Pourquoi y a-t-il des critères de sélection ?

Les critères de sélection ont été établis pour garantir une évaluation transparente, juste et équitable des différentes propositions de projets.



Quelle est la durée de la procédure de sélection ?

Le premier tour de sélection se déroulera jusqu'au 15 mars 2024.

Quel est le score minimum pour bénéficier d'un financement ?

L'idée de projet doit obtenir une note minimale de 60 sur 100.

Où puis-je trouver les résultats de la procédure de sélection ?

La décision finale (sélection - réserve - rejet) sera communiquée à tous les candidats dans les 3 jours ouvrables suivant la prise de décision. Le courrier sera envoyé à l'adresse électronique utilisée pour soumettre l'idée du projet. Les résultats seront également publiés sur [la page web Conex de l'OIM](#).

Combien de projets seront sélectionnés ?

Au maximum, 8 projets seront sélectionnés, en fonction du budget disponible et des priorités thématiques. Entre 2 et 4 projets seront placés sur la liste de réserve. Les autres seront rejetés.

Quel est le budget total disponible pour cet appel à projets ?

Le budget disponible est de 40 000 euros.

Mon projet figure sur la liste de réserve. Quand recevrai-je une réponse définitive sur le statut de ma demande ?

La décision finale concernant les projets figurant sur la liste de réserve sera communiquée après le 1er avril, lorsque les contrats avec les projets sélectionnés auront été signés. Les résultats seront également mis à jour sur [la page web Conex de l'OIM](#). Les candidats non retenus peuvent demander un retour d'information sur leur candidature et demander un réexamen de la décision ou déposer une plainte à ce sujet.

Si mon projet est sélectionné, quand puis-je commencer à mettre en œuvre les activités ?

Dès la signature du contrat, l'organisation peut commencer à implémenter les activités, qui devront être achevées en 2024.

Qu'est-ce que le "dossier de candidature complet" ?

Ce dossier comprend une proposition de projet complète avec une matrice de résultats (y compris des indicateurs de performance), une matrice de risques, un budget, un calendrier détaillé ainsi qu'un formulaire de diligence raisonnable.

Je ne suis pas d'accord avec le résultat. Où puis-je demander un retour d'information ou déposer une plainte ?

Les candidats non retenus peuvent demander un retour d'information sur leur candidature en s'adressant à jdeleye@iom.int. Ils peuvent demander un réexamen de la décision ou déposer une plainte à ce sujet en s'adressant à IOMBrusselsCOfeedback@iom.int.



Questions générales

Combien de temps s'écoule-t-il entre la demande et l'obtention de la subvention ?

Les subventions seront accordées après la soumission des rapports narratifs et financiers finaux et de la documentation en décembre 2024.

Quels sont les montants minimum et maximum accordés dans le cadre de ce fonds incitatif ?

Le candidat peut demander une subvention par projet sélectionné allant de 2.000 EUR à 8.000 EUR pour mettre en œuvre son projet.

Quand le prochain appel du fonds incitatif sera-t-il lancé ?

Janvier 2025 (sauf communication contraire).

Comment puis-je être informé des nouvelles possibilités offertes par le fonds incitatif ?

Vous pouvez suivre la publication du nouvel appel à projets sur [le site web du bureau de pays de l'OIM](#) ou sur nos réseaux sociaux.

Allez-vous partager nos informations avec d'autres personnes ?

L'OIM traitera toutes les informations (y compris les données exclusives/sensibles/financières) reçues des candidats et des partenaires de mise en œuvre comme confidentielles, conformément à ses principes de protection des données.

En soumettant une demande, le candidat autorise l'OIM à partager ces informations avec les personnes qui ont besoin de les connaître à des fins d'évaluation de la proposition de projet et de suivi des activités du projet.

L'OIM procédera-t-elle à une évaluation après la mise en œuvre des projets ?

Après la présentation des rapports financiers et narratifs finaux et l'octroi de la subvention, une réunion d'évaluation sera organisée avec l'OIM et l'équipe du projet afin d'évaluer les activités, la méthodologie et le partenariat avec l'OIM.

Quels groupes cibles peuvent être inclus dans le projet ?

Migrants, diaspora, personnes issues de l'immigration et travailleurs de première ligne dans le secteur de l'aide aux migrants, à la diaspora et aux personnes issues de l'immigration.